



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 16 Réunion du mardi 13 novembre 2018

Présidence : M. Maurice FOURNILLON

Présents : MM. Tony CIZEAU – Guy GOUGEON

Excusé : M. Daniel MET

☆☆☆☆☆☆☆☆

1- Adoption Procès-verbal

Le procès-verbal de la Commission des Compétitions du 06 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2- Matchs arrêtés

Match Départementale 2 Poule B

N°50173.1 du match – Selles FCP 1 – St Aignan US 1 du 11.11.2018

La Commission transmet à la Commission Départementale de Discipline.

* * * * *

Match Départementale 3 Poule B

N°50370.1 du match – Bourré FCP 1 – Chailles/Candé AS 2 du 11.11.2018

La Commission transmet à la Commission Départementale de Discipline.

3- Réserves et réclamations

Match Départementale 2 Poule A

N°20557394 du match – Montoire ST 1 – Blois Rapid Club 1 du 04.11.2018

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier, dit les réserves recevables en la forme,

Dossier en instance

Porte à la charge du club **Blois Rapid Club** le montant des droits de réserves prévus à cet effet : 80.00 € (somme portée au débit du compte du Club).

4- Forfaits

Match Départementale 4 Seniors Poule G **N°50930.1 du match – St Julien AS 1 – Ent. Marcilly FC 1 du 11.11.2018**

Match non joué.

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]»*,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...] »*,

Considérant le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club **Ent Marcilly FC 1**, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait au club **Ent. Marcilly FC 1** (0 – 3 et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club **St julien AS 1** (3 – 0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Porte à la charge du club **Ent. Marcilly FC 1** le remboursement des frais de déplacement de l'officiel,

13.32 euros à créditer à l'arbitre Monsieur SCHEITT Jean-Bernard

13.32 euros à débiter sur le compte de Marcilly FC

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2018/2019 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 23.07.2018,

Inflige une amende de 53.00 € au club **Marcilly FC**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

5- Arrêté Municipal

- Contres

Annexe 1 du Procès-verbal

6- Frais d'arbitrage

Match U15 Départementale 1 Poule B

N°50509.1 du match – Montrichard CA 1 – Romorantin SO 1 du 10.11.2018

19.55 euros à créditer à l'arbitre Monsieur GOUJON Dorian

19.55 euros à débiter sur le compte de Romorantin SO

* * * * *

Match U13 Départementale 2 Poule B

N°51200.1 du match – Chailles/Candé AS 1 – St Laurent CA 1 du 10.11.2018

36.88 euros à créditer à l'arbitre Madame BERCU Marine

18.44 euros à débiter sur le compte de Chailles/Candé AS

18.44 euros à débiter sur le compte de St Laurent CA.

* * * * *

Match U13 Départementale 2 Poule B

N°51202.1 du match – Chitenay/Cellettes US 2 – St Georges US 1 du 10.11.2018

14.74 euros à créditer à l'arbitre Monsieur SAHI Evan

14.74 euros à débiter sur le compte de St Georges US

7- Demande de Modification de Match

Annexe 1 du Procès-verbal

8- Divers

Le tirage du 3^{ème} tour de la Coupe de Loir-et-Cher Seniors et du 2^{ème} tour de la Coupe de Loir-et-Cher U15 auront lieu le mercredi 21 novembre 2018 à 19 h 00 au siège du District.

La réunion de la commission des Compétitions aura lieu le mercredi 21 novembre 2018.

Samedi 17 novembre 2018 :

Compte-tenu des événements prévus le samedi 17 novembre 2018, la Commission décide de reporter toutes les rencontres Départementales U13 – U15 – U 17 – U18G et U13F – U15F – U19F selon le calendrier suivant :

U18 Départementale 1 : report au 24 novembre 2018

U18 Départementale 2 : report au 24 novembre 2018

U17 Départementale 1 : Report au 15 décembre 2018

U17 Départementale 2 : report au 24 novembre 2018

U15 Départementale 1 : report au 24 novembre 2018
U15 Départementale 2 : report au 24 novembre 2018
U13 Départementale 1 : report au 01 décembre 2018
U13 Départementale 2 : report au 01 décembre 2018
U13 Départementale 3 : report au 01 décembre 2018
U19 Féminines : report au 15 décembre 2018
U15 Féminines : report au 15 décembre 2018
U13 Féminines : report au 15 décembre 2018
Coupe U11 : report au 01 décembre 2018
Les plateaux U7 et U9 : report au 24 novembre 2018

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Responsable :
Maurice FOURNILLON

Publié le 14 Novembre 2018